

MAIRIE de PEGOMAS
169, avenue de Grasse



06580

Téléphone : 04 93 42 22 22
Télécopie : 04 97 05 25 50
Courriel : contact@villedepegomas.fr

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ MINEUR

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Présence de l'enfant obligatoire lors du dépôt du dossier accompagné du parent demandeur, quel que soit son âge

Prise d'empreintes à partir de 12 ans

DANS TOUS LES CAS :

- Formulaire de demande, cerfa N° 12101 * 02 (disponible en mairie) ou formulaire de pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr/> (à imprimer impérativement)
- Autorisation parentale de délivrance d'un titre sécurisé pour un mineur (Fiche de procédure N° 10-2)
- 1 photo d'identité conforme aux normes pour documents officiels, datant de moins d'un an et n'ayant jamais été utilisée pour d'autres pièces d'identités.
- Justificatif de domicile du représentant légal, à son nom et datant de **moins de 3 mois, original + photocopie au choix :**
 - Facture d'électricité, gaz ou eau (**pas d'attestation de titulaire de contrat**), facture de téléphone fixe, internet ou mobile, documents d'imposition, quittance de loyer (provenant d'un organisme professionnel, agence immobilière ou syndic de copropriété), assurance habitation ...
- Pièces d'identités des deux parents en cours de validité - **original + photocopie recto-verso**
- Livret de famille - **original + photocopie**

PREMIERE DEMANDE :

- acte de naissance, copie intégrale ou avec filiation de **moins de 3 mois original**
ou
passeport **original + photocopie**

RENOUVELLEMENT :

- carte nationale d'identité sécurisée du demandeur : **original + photocopie recto-verso**

PIECES SUPPLEMENTAIRES POUR :

Perte ou Vol : déclaration en mairie le jour du rendez-vous

- Timbre fiscal de 25 € (achat sur internet <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac)
- Acte de naissance de moins de 3 mois **original** ou Passeport sécurisé – **original et photocopie**

Hébergement :

- justificatif de domicile de **moins de 3 mois** au nom de l'hébergeur, attestation manuscrite signée et accompagnée de la pièce d'identité de l'hébergeur - **originaux + photocopies**

Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité française :

- Justificatif de nationalité française – **original + photocopie**

Divorce :

- Jugement définitif intégral **original + photocopie**

Adoption :

- Jugement d'adoption - **original + photocopie** et acte de naissance intégral **original**